



# Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés

## FICHES ACTIONS V2



## A. Un programme concerté

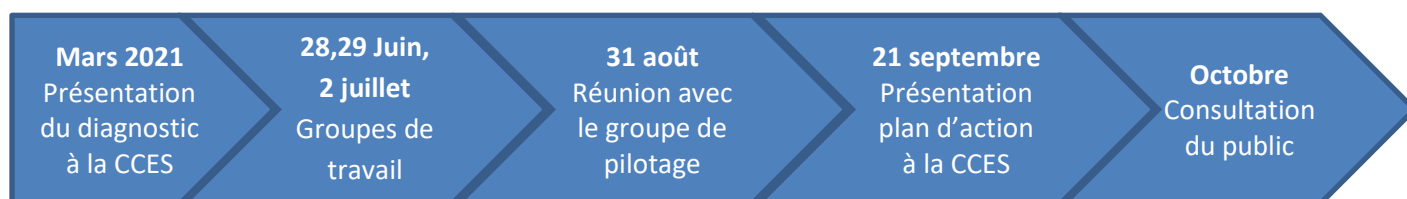
Le SMC a la charge d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre son PLPDMA en s'appuyant sur :

- des élus référents,
- une équipe projet,
- des agents techniques du SMC,
- la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) au rôle consultatif.

La CCES est un lieu d'échanges, elle donne son avis et émet des propositions avant que le programme ne soit arrêté par l'exécutif. Un bilan du PLPDMA lui est présenté chaque année. La CCES évalue le PLPDMA tous les six ans.

La consultation du public est rendue possible par la publication du projet sur le site web [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr), par la mise à disposition au siège social du SMC.

Le projet est envoyé aux communes pour informer les conseillers municipaux et agents communaux



## B. Les thématiques retenues

Suite au diagnostic, les thématiques retenues par la CCES pour l'élaboration du programme d'actions sont :

1. Exemplarité des collectivités
2. Communication et sensibilisation à la prévention
3. Tri à la source des biodéchets
4. Gestion des déchets végétaux
5. Lutte contre le gaspillage alimentaire
6. Augmenter la durée de vie des produits - Réemploi
7. Actions emblématiques favorisant la consommation responsable
8. Accompagnement des acteurs du territoire (entreprises, manifestations...)
9. Mise en place de mesures économiques pour favoriser la prévention des déchets (redevance ou taxe incitative)
10. Réduire les déchets du BTP
11. Participer aux actions transversales (PCAET, EIT) des collectivités

## C. Objectifs du PLPDMA

Un des objectifs est l'atteinte des objectifs de réduction définis dans le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets.

	Année de référence 2019	Objectifs 2027	
<b>Déchets ménagers assimilés* Avec inertes</b>	577 kg/hab/an	508 kg/hab/an	- 12 %
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	151 kg/hab/an	120 kg/hab/an	- 20%
<b>Déchets végétaux</b>	133 kg/hab/an	110 kg/hab/an	- 16%

*\*Déchets ménagers assimilés (DMA) = Ordures ménagères résiduelles (OMr) + Collecte sélective (emballages, verre, papiers) + apports en déchetterie*

Les enjeux stratégiques poursuivis par le PLPDMA sont :

- Impliquer les collectivités adhérentes dans le programme
- Associer le PLPDMA à d'autres démarches locales
- Multiplier les opportunités de communication autour de la prévention déchets.

## D. Les Fiches actions

Les actions sont déclinées en 15 fiches caractérisées par :

- les enjeux
- les objectifs
- un descriptif des actions
- un planning prévisionnel
- des partenaires à mobiliser
- des résultats attendus.

Les indicateurs doivent permettre de suivre les enjeux sur le territoire. Ils permettent de mesurer ou d'estimer l'activité et les impacts produits par les actions mises en œuvre. Un indicateur doit pouvoir se quantifier, il faut donc utiliser des données disponibles et faciles à actualiser.

## **Axe 1 Exemplarité des collectivités**

**Action 1.1** : Sensibilisation des collectivités adhérentes à la prévention des déchets

**Action 1.2** : Eco-consommation et développement des achats durables

## **Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets**

**Action 2.1** : Sensibilisation des scolaires

**Action 2.2** : Sensibilisation de proximité à la prévention auprès des acteurs du territoire

## **Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux**

**Action 3.1** : Développement de la collecte séparée des biodéchets (déchets alimentaires)

**Action 3.2** : Développement de la gestion de proximité des déchets végétaux

## **Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire**

**Action 4.1** : Accompagnement de la restauration collective dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire

**Action 4.2** : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

## **Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits**

**Action 5.1** : Développement de la recyclerie

**Action 5.2** : Promotion du réemploi, de la réutilisation, de la réparation

## **Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire**

**Action 6.1** : Accompagnement des entreprises à la mise en place du tri 5 flux et à la réduction des déchets

**Action 6.2** : Accompagnement des éco-manifestations

**Action 6.3** : Participer aux actions transversales (PCAET, EIT) des collectivités

## **Axe 7 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets**

**Action 7.1** : Mise en place de la TEOMi et/ou Redevance Incitative

**Action 7.2** : Mise en place de la redevance spéciale à la levée de bacs pour les professionnels

## **Axe 8 Réduire les déchets du BTP**

**Action 8.1** : Favoriser le réemploi des matériaux

## Axe 1 Exemplarité des collectivités

### Action 1.1 : Sensibilisation des collectivités adhérentes à la prévention des déchets

#### ENJEUX

L'engagement des intercommunalités adhérentes et des mairies est une démarche nécessaire pour porter un message commun aux citoyens et aux acteurs économiques et associatifs. L'objectif est d'encourager les actions de réduction dans les programmes environnementaux de chaque collectivité et d'être exemplaire au sein des institutions.

#### OBJECTIFS

Sensibiliser les élus, les agents des communes et communautés adhérentes  
Mettre en place des actions concrètes

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

##### Elus et services

Informers sur les enjeux de la réduction des déchets et les alternatives existantes.

Organiser des opérations élus témoins : valorisation d'actions menées par des collectivités

Proposer des ateliers et/ou formations à de nouvelles pratiques

Créer un pack clé en main de documents de communication pour les mairies (articles, affiches, publication Facebook...)

##### Agents

Diffuser des messages sur le tri et la prévention mettant en évidence les gestes et les bénéfices au moyen des outils de communication interne (Valorisation d'actions menées par d'autres agents/services)

Organiser des ateliers (faire soi-même ses produits d'entretien, couture, réparation...)

**CIBLES** : Elus des mairies et intercommunalités, agents des collectivités

**PARTENAIRES** : ADEME, mairies déjà engagées

Actions par année	2022	Communiquer sur le PLPDMA – Réaliser un pack de communication
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de rencontres entre élus		Nombre, d'ateliers, de formation pour agents		Actions réalisées au SMC	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	1		1		2	
2023	1		1		2	
2024	1		1		2	
2025	1		1		2	
2026	1		1		2	
2027	1		1		2	

# Axe 1 Exemplarité des collectivités

## Action 1.2 : Eco-consommation et développement des achats durables

### ENJEUX

Accompagner les administrations du territoire dans la mise en place du tri et d'une démarche d'éco-consommation, inciter à l'achat durable et privilégier le réemploi. Les achats publics durables constituent un levier majeur pour orienter les marchés vers une meilleure prise en compte du développement durable.

### OBJECTIFS

Diminuer les déchets de consommables

Améliorer les tris dans les différents lieux de travail

Dans les marchés publics, intégrer les critères environnementaux et sociaux

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

#### Au SMC

Effectuer un suivi de la consommation de ramettes de papiers et sensibiliser aux pratiques d'économie de papier (format d'impression, dématérialisation...)

Eviter les produits jetables

Privilégier les produits éco labellisés

Intégrer les critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics (groupements d'achats...)

#### Dans les collectivités adhérentes

Réaliser un diagnostic « déchets » dans les communes

Rencontrer des agents communaux et élus référents

Donner des pistes d'actions pour mieux trier et réduire la production de déchets

**CIBLES :** Agents SMC, notamment les acheteurs

**PARTENAIRES :** ADEME

Actions par année	2022	Elaboration du diagnostic
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Consommation de ramettes		Nombre de diagnostics communaux			
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	-3%		2			
2023	-5%		15			
2024			15			
2025			15			
2026						
2027						

## Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

### Action 2.1 : Sensibilisation des scolaires

#### ENJEUX

Depuis de nombreuses années, les animations pédagogiques sont confiées au CPIE de Gâtine Poitevine. Il convient de renforcer les actions de sensibilisation auprès des scolaires. Les animations doivent d’inscrire dans un projet d’école cohérent.

#### OBJECTIFS

Sensibiliser les scolaires au tri, à la réduction des déchets et au gaspillage alimentaire  
Trier systématiquement les papiers et emballages dans les écoles  
Réduire les déchets générés par les écoles en sensibilisant l’ensemble des acteurs.

#### DESCRIPTIF DE L’ACTION

Intervention du CPIE de Gâtine Poitevine à raison de 3 demi-journées par classe pour les primaires et de 2 pour les maternelles  
Intervention du SMC auprès de la MFR de Secondigny  
Visites de la recyclerie  
Recenser les éco-écoles et les valoriser  
Mettre en place le compostage dans les écoles  
Être à l’écoute des conseils municipaux jeunesse

**CIBLES** : Scolaires, les enseignants, les agents

**PARTENAIRES** : CPIE de Gâtine Poitevine, communes ou intercommunalités

Actions par année	2022	Animations pédagogiques
	2023	Animations pédagogiques
	2024	Animations pédagogiques
	2025	Animations pédagogiques
	2026	Animations pédagogiques
	2027	Animations pédagogiques

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de scolaires sensibilisés		Nombre d’écoles engagées dans un projet		Mise en place de composteurs dans les écoles	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	600		5		5	
2023	600		5		5	
2024	600		5		5	
2025	600		5		5	
2026	600		5		5	
2027	600		5		5	

## Axe 2 Communication et sensibilisation à la réduction des déchets

### Action 2.2 : Sensibilisation de proximité à la prévention auprès du grand public

#### ENJEUX

La connaissance de la prévention déchets doit être étendue au-delà des gestes emblématiques (compostage, stop pub) et des pratiques doivent être développées (réparation, seconde main, couches lavables...).

#### OBJECTIFS

Augmenter le niveau de connaissance des gestes de la prévention  
Informer sur les actions en cours sur le territoire.

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Participer aux manifestations locales – animations grand public  
Créer un évènement zéro déchets avec les associations locales, pendant la SERD  
Multiplier les canaux d'information  
Mettre en place des opérations témoins (éco boulanger)  
Réfléchir à la mise en place d'un défi zéro déchet ou zéro déchet vert  
Détecter et valoriser les actions positives sur le territoire  
Communiquer sur l'utilisation des couches lavables et protections périodiques réutilisables – Etudier la possibilité d'une participation financière – Recensement des vendeurs locaux

**CIBLES** : Toutes cibles

**PARTENAIRES** : Acteurs locaux, associations, médias

Actions par année	2022	Animations grand public, évènement zéro déchets SERD, publications Facebook, articles, ...
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'abonnés sur Facebook		Nombres de cibles sensibilisés		Nombre de stand SMC sur les manifestations	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	600		100		5	
2023	700					
2024	800					
2025	900					
2026	1000					
2027	1100					

**Indicateurs de changement de comportement (mesuré par sondage)** : % de personnes qui réalisent des actions de prévention



## Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux

### Action 3.1 : Développement de la collecte séparée des biodéchets (déchets alimentaires)

#### ENJEUX

32% des déchets fermentescibles se retrouvent encore dans les ordures ménagères (caractérisation des OMR de novembre 2019).

Le gaspillage alimentaire représente 10 kg/hab/an et les déchets compostables 34 kg/hab/an.

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif la généralisation du tri à la source des biodéchets et l'Union Européenne exige que cet objectif soit atteint au plus tard le 31 décembre 2023.

Les biodéchets sont un flux prioritaire dans la réduction des OMR.

#### OBJECTIFS

Mettre en place le tri des biodéchets sur 100% du territoire de collecte

Baisser de 20% les OMR pour arriver à 120 kg/hab/an

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude sur les biodéchets conjointement avec la CC Val de Gâtine et la CC Parthenay-Gâtine

Répondre à l'appel à projet Tribio, lancé par L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine

Développer le tri à la source des biodéchets selon les préconisations de l'étude

Poursuivre le compostage individuel et collectif (recensement des établissements compostant déjà et ceux intéressés)

Sensibiliser sur les solutions alternatives au compostage (poules, GA...)

**CIBLES** : Habitants, entreprises

**PARTENAIRES** : communes, communautés de communes, associations de quartier, jardins collectifs, Région, ADEME, Deux-Sèvres habitat

Actions par année	2022	Etude biodéchets - Réponse à l'appel à projet Tribio – Distribution de composteurs
	2023	Déploiement du tri à la source
	2024	Déploiement du tri à la source
	2025	Déploiement du tri à la source
	2026	Déploiement du tri à la source
	2027	Déploiement du tri à la source

Indicateurs (moyens, participation ou impact)								
	Nombre de composteurs individuels distribués		Nombres de composteurs collectifs*		Nombre de sites de compostage partagé**		Réduction des OMR	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Obj kg/hab	Résultat
2022	1000		5		2		145	
2023							140	
2024							135	
2025							130	
2026							125	
2027							120	

\*Composteurs collectifs : cantine, restauration collective

\*\*Compostage partagé en pied d'immeuble ou sur une plate-forme collective

## Axe 3 Tri à la source des biodéchets et gestion des déchets végétaux

### Action 3.2 : Développement de la gestion de proximité des déchets végétaux

#### ENJEUX

50% des apports en déchetterie sont des déchets végétaux (133 kg/hab/an).

La prévention et la gestion de proximité des déchets végétaux doivent se concevoir dans le cadre d'un schéma territorial de gestion des déchets organiques. Des solutions pérennes et conformes pour la gestion des déchets végétaux des usagers et des communes sont à déterminer.

#### OBJECTIFS

Mettre en place des plates-formes communales

Baisser de 17 % les déchets végétaux pour arriver à 110 kg/hab/an

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude sur les biodéchets conjointement avec la CC Val de Gâtine et la CC Parthenay-Gâtine

Répondre à l'appel à projet Tribio, lancé par L'ADEME et la Région Nouvelle-Aquitaine

Mettre en place des plates-formes communales pour les déchets végétaux avec broyage et réutilisation in situ

Voir pour des pôles locaux de gestion des déchets végétaux à la source ou en proximité

Acheter un broyeur avec grue intégrée et un véhicule pour le tracter. Véhicule customisé pour faire la promotion du broyage, compostage...

Sensibiliser sur les solutions alternatives de jardinage au naturel – Utiliser la déchetterie comme vecteur d'information (exposition, démonstration...)

Poursuivre les formation élus/agents des collectivités

**CIBLES :** Habitants, élus, agents des collectivités

**PARTENAIRES :** communes, communautés de communes, Région, ADEME

Actions par année	2022	Etude biodéchets - Réponse à l'appel à projet Tribio –
	2023	Déploiement des plates-formes communales – formation élus/agents
	2024	Déploiement des plates-formes communales – formation élus/agents
	2025	Déploiement des plates-formes communales – formation élus/agents
	2026	Déploiement des plates-formes communales –
	2027	Déploiement des plates-formes communales

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de participants aux formations par an		Nombres de plates-formes communales cumulées		Diminution des déchets végétaux	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Kg/hab/an	Résultat
2022					130	
2023	20		2		128	
2024	20		4		125	
2025	20		6		120	
2026			8		115	
2027			10		110	

## Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

**Action 4.1** : Accompagnement de la restauration collective dans la démarche de réduction du gaspillage alimentaire

### ENJEUX

La loi EGalim (Agriculture et Alimentation) oblige depuis 2016 les établissements à réduire le gaspillage alimentaire.

La CC HVS (communauté de communes Haut Val de Sèvre) en partenariat avec la CAN (communauté d'agglomération du Niortais) est déjà engagée dans un PAT (projet alimentaire territorial). Le SMC pourra ainsi s'appuyer sur ce projet afin de relayer des retours d'expérience.

### OBJECTIFS

Participer à la réduction des OMR de 20% pour arriver à 120 kg/hab/an

Mettre en place des actions au sein de la restauration collective

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagner des établissements sous la forme d'un état des lieux et des conseils pratiques pour la réduction des déchets

Relayer les retours d'expérience des établissements engagés

Participer au réseau d'acteurs initié dans le cadre du PAT

**CIBLES** : Services de la restauration collective, convives, habitants

**PARTENAIRES** : ADEME, Réseau Régional, CREPAQ, le Département, la Région, les communautés de communes et communes

Actions par année	2022	Diagnostics dans les établissements
	2023	Diagnostics dans les établissements
	2024	Diagnostics dans les établissements
	2025	Diagnostics dans les établissements
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'établissements accompagnés					
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022						
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

## Axe 4 Lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 4.2 : Sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire

### ENJEUX

Le thème du gaspillage alimentaire touche également tous les foyers. 10 kg de denrées sont jetés à la poubelle par an et par habitant du SMC.

Il s'agit de sensibiliser les consommateurs et accompagner leurs changements de comportement dès l'achat de produits alimentaires jusqu'aux restes dans l'assiette.

### OBJECTIFS

Participer à la réduction des OMR de 20% pour arriver à 120 kg/hab/an

Contribuer à réduire de 50% le GA

Modifier les habitudes des consommateurs

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Favoriser les échanges de bonnes pratiques

Déployer des outils de communication

Mettre en place des ateliers sur la cuisine zéro déchets

**CIBLES** : habitants

**PARTENAIRES** : ADEME, Réseau Régéal, le Département, la Région, les communautés de communes et communes

Actions par année	2022	
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'ateliers					
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022						
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

## Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

### Action 5.1 : Développement de la recyclerie

#### ENJEUX

Le SMC possède une recyclerie, depuis 2013, sur le site de la déchetterie à St-Maixent-l'Ecole.

Les ventes sont organisées habituellement le 2<sup>e</sup> samedi du mois et le mercredi suivant.

Les objets (dons) proviennent des 9 déchetteries du SMC.

La recyclerie s'est bien développée et est maintenant un peu à l'étroit.

#### OBJECTIFS

Développer la recyclerie

Participer à la réduction des DMA de 12%

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etudier la possibilité d'étendre ou délocaliser la recyclerie

Etudier la faisabilité de développer une matériauthèque ou plusieurs dans différentes déchetteries

Organiser des visites de site

Réajuster les jours de ventes de la recyclerie

#### CIBLES :

**PARTENAIRES** : Communes, CC

Actions par année	2022	Etudes pour développer la recyclerie
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Etudes		Tonnage détourné			
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	2					
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

## Axe 5 Augmentation de la durée de vie des produits

### Action 5.2 : Promotion du réemploi, de la réutilisation, de la réparation

#### ENJEUX

Le SMC possède une recyclerie, depuis 2013.

Des ventes et animations y sont organisées pour favoriser les pratiques liées au réemploi, à la réutilisation.

#### OBJECTIFS

Sensibiliser au réemploi, à la réutilisation, à la réparation pour prolonger la durée de vie des biens

Participer à la réduction des DMA de 12%

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Poursuivre les animations sur le réemploi, la réutilisation, la réparation (visites de scolaires, ateliers)

Réaliser un évènement annuel pendant la semaine européenne de réduction des déchets SERD

Créer un réseau avec les associations caritatives du territoire.

Favoriser l'utilisation de vaisselle réutilisable (ex. service de location), de prêt de matériel aux organisateurs d'évènements.

**CIBLES** : Habitants, scolaires, organisateurs d'évènement, acteurs de l'ESS

**PARTENAIRES** : Associations, acteurs de l'ESS, ecosystem, ADEME, Emmaüs

Actions par année	2022	Animations –évènement lors de la SERD
	2023	Animations –évènement lors de la SERD
	2024	Animations –évènement lors de la SERD
	2025	Animations –évènement lors de la SERD
	2026	Animations –évènement lors de la SERD
	2027	Animations –évènement lors de la SERD

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de scolaires (visites déchetterie-recyclerie)		Nombre d'exposants, d'ateliers		Nombre de personnes sensibilisées pendant la SERD	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	60		3			
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						

## Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

**Action 6.1 :** Accompagnement des entreprises à la mise en place du tri 5 flux et à la réduction des déchets

### ENJEUX

Le SMC propose un service de collecte et de traitement des déchets, aux professionnels et collectivités. Une redevance spéciale a été instaurée en fonction des services utilisés (déchetterie, collecte...).

Tous les producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...) sont soumis à l'obligation de tri des 5 flux (papier/carton, métal, plastique, verre, bois) selon le décret n°2016-288 du 10 mars 2016, mais tous ne le font pas.

### OBJECTIFS

Responsabiliser les entreprises à leur obligation et au tri des déchets

Encourager le réemploi et la réutilisation

Valoriser les commerçants/artisans et entreprises engagées dans des démarches de réduction des déchets

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Diffuser une note d'information, des fiches techniques sur le tri, la réduction des déchets

Mettre en place la tarification spéciale incitative à la levée de bacs

Accompagner une catégorie d'artisans (ex : Boulangers) : aide au diagnostic, accompagnement technique, élaboration d'un programme d'actions, communication

Sensibiliser les EHPAD, hôpital à la problématique des changes jetables

**CIBLES :** Artisans, commerçants, entreprises

**PARTENAIRES :** CCI, CMA, club d'entreprises, les services développement économique CC

Actions par année	2022	Etude TI – Communication sur le tri et la réduction
	2023	Mise en place TI
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Evolution des OMR		Evolution des apports professionnels en déchetterie en non - valorisés m <sup>3</sup>		Nombre d'artisans engagés dans un programme	
	Obj kg/hab	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	145		760			
2023	140		740			
2024	135		720			
2025	130		700			
2026	125		680			
2027	120		660			

## Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

### Action 6.2 : Accompagnement des éco-manifestations

#### ENJEUX

Le SMC souhaite accompagner les organisateurs de manifestations pour améliorer la qualité du tri et pour diminuer la quantité de déchets produits lors d'évènements festifs, sportifs ou culturels. Les gestes écoresponsables du quotidien doivent être poursuivis au-delà du domicile et notamment dans les activités de loisirs.

#### OBJECTIFS

Réduire les déchets sur les manifestations du territoire  
Encourager le réemploi et de la réutilisation

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Accompagner les organisateurs de manifestation par le prêt de bacs pour le tri, la formation  
Développer des dispositifs de prêt ou location de vaisselle (issue du réemploi)  
Sensibiliser avec la mise en place d'un stand  
Prendre contact avec les associations sportives pour le tri lors des entraînements et/ou rencontres

**CIBLES** : Organismes de festivals, manifestations du territoire

**PARTENAIRES** : mairies, CC

Actions par année	2022	Communiquer sur le dispositif d'aide - Stand
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre de manifestations éco-engagées		Nombre de stand SMC sur les manifestations			
	Objectifs	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	5		5			
2023	7					
2024	9					
2025	11					
2026	13					
2027	15					



## Axe 6 Accompagnement des acteurs du territoire

### Action 6.3 : Participer aux actions transversales (PCAET, EIT) des collectivités

#### ENJEUX

Le SMC est acteur des autres dispositifs menés par la communauté de communes du Haut Val de Sèvre :

- PCAET (Plan Climat Air-Énergie Territorial)
- EIT (Écologie Industrielle Territoriale)
- PAT (Projet Alimentaire Territorial)

Le fait que le SMC participe aux projets des collectivités de son territoire permet de faire le lien avec la valorisation des déchets et l'économie circulaire.

#### OBJECTIFS

Développer la collaboration entre les services du SMC et les CC

Sensibiliser et accompagner des entreprises dans leur démarche EIT

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Prendre contact avec les différents services en charge du PAT, de l'EIT pour chaque CC

Participer à des actions en commun

Promouvoir l'EIT auprès des professionnels

**CIBLES** : Entreprises

**PARTENAIRES** : CC

Actions par année	2022	Stand SMC au « Village des artisans » organisé par la CC HVS
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Nombre d'entreprises engagées dans une démarche EIT					
	Objectifs	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	2					
2023	2					
2024	2					
2025	2					
2026	2					
2027	2					

## Axe 7 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

### Action 7.1: Mise en place de la TEOMi et/ou Redevance Incitative

#### ENJEUX

Pour financer le service de gestion des déchets, les intercommunalités ont le choix d'instaurer la redevance (REOM) basée sur le nombre de personnes au foyer et le service rendu ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) basée sur le foncier bâti. Sur le territoire du SMC, la CC du Haut Val de Sèvre et la CC Val de Gâtine sont à la REOM, la CC Parthenay-Gâtine est à la TEOM.

Pour encourager la prévention des déchets, les collectivités territoriales peuvent mettre en place la tarification incitative (TI) incluant une part variable en fonction de la quantité de déchets produits.

Le SMC va sensibiliser ses CC adhérentes à la mise en place d'une tarification incitative.

#### OBJECTIFS

Réduire les OMR et DMA

Sensibiliser et accompagner les collectivités

Maîtriser les coûts, malgré l'augmentation de la TGAP

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Réaliser une étude sur la TI en commun avec la CC Val de Gâtine et la CC Parthenay-Gâtine

Choisir le dispositif

Planifier les étapes (pilotage, équipement, phase de test...)

Mener des actions visant à promouvoir des pratiques de réduction des déchets

Communiquer

**CIBLES** : Habitants

**PARTENAIRES** : CC, ADEME

Actions par année	2022	Etude TI
	2023	Mise en place TI / Communication
	2024	1 <sup>er</sup> facturation TI
	2025	
	2026	
	2027	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Evolution des OMR		Evolution des DMA		Coût aidé à l'habitant	
	Obj kg/hab	Résultat	Obj kg/hab	Résultat	Obj € HT/hab	Résultat
2022	145		570		100	
2023	140		560		100	
2024	135		548		100	
2025	130		537		100	
2026	125		520		100	
2027	120		508		100	

## Axe 7 Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets

**Action 7.2 :** Mise en place de la redevance spéciale à la levée de bacs pour les professionnels

### ENJEUX

Le SMC a mis en place la redevance spéciale pour le paiement du service de gestion des déchets :

- Au volume déposé en déchetterie
- Au volume collecté en porte-à-porte

La tarification à la levée permet de réduire la facture en fonction des efforts de réduction de la production de déchets et des efforts de tri en vue de leur valorisation.

### OBJECTIFS

Sensibiliser les entreprises au tri et à la réduction des déchets

Réduire les DMA

### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etude sur la TI

Dotation en équipement

Informier

**CIBLES :** Entreprises

**PARTENAIRES :** CC

Actions par année	2022	Etude TI
	2023	Mise en place TI
	2024	1 <sup>er</sup> facturation TI
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Evolution des apports professionnels en déchetterie en non - valorisés m <sup>3</sup>		Evolution des quantités OMR assimilés collectés Tonnes par an			
	Objectif	Objectif	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	760	760	2400			
2023	740	740	2300			
2024	720	720	2200			
2025	700	700	2100			
2026	680	680	2000			
2027	660	660	2000			

## Axe 8 Réduire les déchets du BTP

### Action 8.1 : Favoriser le réemploi des matériaux

#### ENJEUX

Le SMC exploite une installation de stockage des déchets inertes (ISDI) sur la commune de Pamproux. Ce site répond à une réglementation stricte. C'est dans ce cadre qu'un système d'enregistrement des pesées sur ce site a été mis en œuvre en janvier 2019.

Ce centre a une capacité restante qu'il faut préserver pour les années à venir, c'est pourquoi des solutions doivent être envisagées pour réduire l'enfouissement.

#### OBJECTIFS

Réduire l'enfouissement de 30%

Promouvoir le réemploi

#### DESCRIPTIF DE L'ACTION

Collecter les besoins des professionnels ou particuliers en gravats (formulaire)

Limiter les apports en déchetterie et privilégier les apports en direct pour éviter les mélanges de matériaux

Orienter et trier sur site en fonction des apports

Développer une matériauthèque

Communiquer sur la location de benne gravats pour les chantiers

**CIBLES** : Entreprises du BTP, particuliers

**PARTENAIRES** : Services développement économique, associations

Actions par année	2022	Questionnaire sur les besoins en gravats
	2023	
	2024	
	2025	
	2026	
	2027	

Indicateurs (moyens, participation ou impact)						
	Tonnes reçues sur le site		Tonnes détournées		Valorisation	
	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat	Objectif	Résultat
2022	6 000		1 000		16 %	
2023						
2024						
2025						
2026						
2027						